



République française

COMMUNE DE SEMENS

PROCES-VERBAL

Département de la
Gironde

Nombre de membres

en exercice : 11

Séance du jeudi 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Semens, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur LARTIGAU David, Maire de Semens.

Présents :

Votants :

Sont présents : David LARTIGAU, Valérie ARNAUD, Eric DESPUJOLS, Christophe BORE, Delphine ARNAUD, Coline LARTIGAU, Séverine MARMOUZÉ

Représentés : Marie-José DUREAU par Christophe BORE

Excusés : Denis BORD

Absents : Arrivée en cours de séance lors du point abordé des questions diverses : Xavier MOURAS et Virginie GLEMET-GIROTTI

Secrétaire de séance : Christophe BORE

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025 à l'unanimité des membres présents et représentés.

Présentation de monsieur de Maire sur la décision de virement de crédits concernant les emprunts.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Décision modificative n°01
- ❖ Approbation du projet d'arrêté préfectoral de la fusion du SIA de Saint-Macaire et du SIAEP de Verdélais
- ❖ Modification des statuts du SDEEG
- ❖ Frais de mission et de repas des agents communaux
- ❖ Questions et informations diverses.

- ❖ Décision modificative n°01

La prévision budgétaire 2025 à l'article 1641 n'ayant pas été assez provisionné du fait d'un emprunt à taux variable, un transfert de crédit a été fait à partir du compte 2135, il y a lieu de renflouer cette somme.

Des travaux supplémentaires dans le cadre de l'aménagement de l'aire de jeux ainsi que l'achat d'une chambre froide nécessitent également d'effectuer un virement de crédit au compte 2135, la décision modificative se présente ainsi :

DÉSIGNATION	DIMINUTION SUR CRÉDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CRÉDITS OUVERTS
D618 : Divers services extérieurs	4 500.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 500.00 €	
D023 : Virement à la section d'investissement		4 500.00 €

TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		4 500.00 €
D 2135 : Install. générales, agencements, aménagements des constructions		4 500.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		4 500.00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		4 500.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		4 500.00 €

- ❖ Approbation du projet d'arrêté préfectoral de la fusion du SIA de Saint-Macaire et du SIAEP de Verdélais

Par arrêté préfectoral du 04 juillet 2025 fixant le périmètre du SIAEP des « coteaux de Garonne » issus de la fusion du SIA de Saint-Macaire et du SIAEP de Verdélais dont dépend la commune de Semens, il y a lieu de se prononcer sur cette fusion.
Le conseil approuve ce projet de périmètre.

- ❖ Modification des statuts du SDEEG

A la demande de la Chambre Régionale des Comptes et des services de l'Etat, le Comité syndical du 24 juin 2025 du SDEEG a validé une proposition de modification statutaire (Extrait Registre Délib CS 24.6.2025_02 Modification statuts SDEEG.pdf).

Cette modification poursuit deux objectifs :

- Distinguer l'exercice de compétences par le SDEEG des prestations de service proposées par celui-ci
- Fluidifier la gouvernance du syndicat en réduisant le nombre de délégués, conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes

Le principe général de cette modification est donc de ne conserver comme adhérent que les collectivités ayant transféré au moins une des compétences suivantes au SDEEG : électricité, gaz, éclairage public, infrastructure recharge véhicules électriques, défense extérieure contre l'incendie.

Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du SDEEG qui ne rentreront en vigueur qu'à l'issue du prochain renouvellement municipal.

- ❖ Frais de mission et de repas des agents communaux

Dans le cadre de certaines missions et déplacements des agents communaux, il y a lieu pour la collectivité de prendre en charge les frais de déplacements et de repas suivant le barème en vigueur fixé par arrêté du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire. :

Cas d'ouverture	Déplacement	Nuitée (1)	Repas	Prise en charge
Mission à la demande de la Collectivité	OUI	OUI	OUI	Employeur
Concours ou examens à raison d'un par an	OUI	OUI	OUI	Employeur
Préparation à un concours	OUI	OUI	OUI	Employeur
Formation obligatoires (intégration et professionnalisation)	OUI	OUI	OUI	CNFPT
Formation de perfectionnement CNFPT	OUI	OUI	OUI	CNFPT

Formation de perfectionnement hors CNFPT	OUI	OUI	OUI	Employeur
Droit individuel à la Formation Professionnelle CNFPT	OUI	OUI	OUI	CNFPT
Droit individuel à la formation professionnelle HORS CNFPT	OUI	OUI	OUI	Employeur

Le conseil municipal adopte le remboursement de ces frais.

❖ Questions et informations diverses.

- Noël des enfants : le spectacle est arrêté, prévoir les cadeaux.
- Repas des aînés : il y a lieu de trouver l'animation.
- Eclairage public : obligation de la pose de compteur électrique tous les 5 points lumineux.
- Aire de loisirs : tous les jeux ont été réceptionnés.
- Location salle des fêtes : nombreux problèmes de nettoyage, pied d'une table cassée
 - o Prévoir une liste des points de nettoyage (inox, carrelage, toilettes, murs ...) pour état des lieux
 - Pré contrôle d'un élu le lundi matin avant état des lieux sortant.
- Voir terrain pour les chalets d'urgence : 1 ou 2
- Moustiques tigres : face à leur prolifération, il faut envisager des réunions de sensibilisation.

La séance est levée à 19h30.

Monsieur le secrétaire de séance, Christophe BORÉ 	Monsieur le Maire, David LARTIGAU 
---	--

